

RECouvreMENT DES COTISATIONS

Nous vous rappelons qu'à dater de cette année, dans le but de simplifier la procédure de recouvrement des cotisations, l'Association du Personnel, en collaboration avec la Division des Finances, a choisi de mettre en place un nouveau système de prélèvement.

Vous avez reçu un **formulaire nominatif** qu'il sera nécessaire de retourner dûment rempli au Secrétariat de l'Association du Personnel, **avant le :**

VENDREDI 24 OCTOBRE 1986 - DERNIER DELAI

L'option choisie :

- . cotisation seule à l'Association du Personnel
- ou
- . cotisation à l'Association du Personnel et à l'assurance perte de salaire

sera **tacitement reconduite d'année en année.**

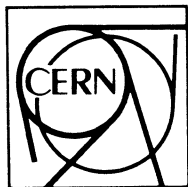
Dans le futur, seules les personnes qui voudront alors modifier leur décision, auront à remplir le formulaire qui sera publié chaque année dans le Bulletin Hebdomadaire.

Le formulaire "nominatif" est réservé aux seuls TITULAIRES.

LES BOURSIERS, VISITEURS et ATTACHES désirant cotiser à l'Association devront quant à eux, remplir le formulaire inclus dans ce Bulletin et le retourner à l'Association du Personnel dans le même délai.

IMPORTANT :

Le montant de la cotisation sera prélevé sur le **salaire de novembre** ; il est donc nécessaire de ne **pas dépasser** la date ci-dessus (24.10.1986). Au delà de cette date, tout règlement devra être effectué directement au moyen d'un **bulletin de versement postal**, disponible aux Bureaux de poste (site de Meyrin uniquement) et au Secrétariat de l'Association du Personnel.



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CONTRIBUTIONS

With a view to simplifying the payment of contributions, we remind you that the Staff Association, with the cooperation of the Finance Division, has decided to introduce a new system with effect from this year.

You have received a **form addressed to you personally** and to return once you have filled it in, to the Secretariat of the Staff Association by :

FRIDAY 24 OCTOBER 1986 - at the LATEST

You will be able to choose to pay **either** :

- . your contribution to the Staff Association, **or**
- . your contribution to the Staff Association **plus** the premium for insurance against loss of earnings.

The option you choose will be **renewed without further notification every year**.

In future only those who wish to change their contribution arrangements need fill in the form published every year in the Weekly Bulletin.

The nominative form is reserved exclusively for STAFF MEMBERS.

FELLOWS, VISITORS and ASSOCIATES wishing to contribute to the Association should complete the form included in this Bulletin and return it to the Staff Association within the same time limit.

N.B. Your contribution will be deducted from your **November salary** and it is therefore important that forms **are returned** by the deadline (24 October 1986). After that date, all payments must be made directly by **postal order** available from Post Offices (Meyrin Site only) and from the Association's Secretariat.

FORMULAIRE RESERVE AUX BOURSIERS VISITEURS ET ATTACHES

COTISATION POUR L'EXERCICE 1986/1987

et ASSURANCE PERTE DE SALAIRE

Veillez remplir l'autorisation permanente de prélèvement ci-dessous et la retourner, dûment signée, au Secrétariat de l'Association, pour le

24 OCTOBRE 1986
(seul et unique délai)

Deux (2) possibilités vous sont offertes:

- soit la cotisation seule,
- soit la cotisation et l'assurance perte de salaire.

AUTORISATION PERMANENTE DE PRELEVEMENT

Je, soussigné(e), autorise le Bureau des Salaires à prélever sur mon traitement du mois de NOVEMBRE DE CHAQUE ANNEE, à partir de 1986 (sauf modification signée de ma part):

- **COTISATION SEULE**, soit 1 o/oo (pour 1986) de mon salaire de base annuel, connu au 1er novembre de chaque année (ce taux est fixé annuellement par l'Assemblée générale):

OUI	NON
☐	☐

- **COTISATION** (1 o/oo) et ASSURANCE PERTE DE SALAIRE (1,4 o/oo), soit 2,4 o/oo de mon salaire de base annuel connu au 1er novembre de chaque année (voir notes explicatives ci-contre)

OUI	NON
☐	☐

CONTRIBUTION FOR THE FINANCIAL YEAR 1986/1987

and INSURANCE COVER AGAINST LOSS OF EARNINGS

You are kindly requested to complete and sign the authorization slip below and return it to the Secretariat of the Association before

24 OCTOBER 1986
(only one deadline)

There are two (2) alternatives:

- either the Staff Association contribution, only
- or the Staff Association contribution and the insurance against loss or earnings

PERMANENT AUTHORIZATION TO DEBIT SALARY

I, the undersigned, authorize the Salaries Office to debit my salary for NOVEMBER of EACH YEAR, from 1986, (until further notice):

- by the **CONTRIBUTION, ONLY**, i.e. 1 o/oo (for 1986) of my basic annual salary as at 1st November of each year (this rate is decided annually by the Ordinary General Meeting):

YES	NO
☐	☐

- by my **CONTRIBUTION** (1 o/oo) plus the INSURANCE COVER AGAINST LOSS OF EARNINGS (1,4 o/oo), i.e. 2,4 o/oo in all of my basic salary as at 1st November of each year (see explanatory notes on opposite page):

YES	NO
☐	☐

IDENTIFICATION

--	--	--	--	--

N O M / N A M E :
(en lettres capitales / in capital letters)

P R E N O M / F I R S T N A M E : S T A T U T : D I V . :

Mon autorisation est renouvelable chaque année, PAR TACITE RECONDUCTION, mais il est bien entendu que je pourrai modifier ma décision annuellement si je le désire.

My authorization is **RENEWABLE WITHOUT NOTIFICATION** each year, but it is understood that I can change my decision annually, if I wish.

Date : S I G N A T U R E :

COMITE YOURI ORLOV

Le Comité Youri ORLOV a appris avec grande joie et satisfaction que le Professeur Youri ORLOV a été libéré de Sibérie et autorisé à quitter l'Union Soviétique avec sa femme, Irina.

La libération de Youri ORLOV est un événement important pour la communauté de Physique des Hautes Energies, pour la coopération scientifique internationale, pour la cause des Droits de l'Homme et, plus généralement, pour les perspectives de paix et de collaboration internationale.

Avant toutes considérations politiques c'est un grand soulagement de voir la fin des souffrances physiques et morales endurées par le Professeur ORLOV et sa famille. Nous espérons que Youri ORLOV se remettra rapidement et pourra à nouveau participer au travail scientifique dont il a été écarté depuis tant d'années. La communauté de Physique des Hautes Energies est heureuse de pouvoir l'accueillir à nouveau et s'efforcera de lui offrir les conditions de travail et de vie les plus heureuses.

Pendant les 15 dernières années, Youri ORLOV a été une figure de proue dans le combat pour les Droits de l'Homme. Son engagement en faveur des personnes et ses actions publiques pour le respect des Accords d'Helsinki ont eu un impact historique sur la société soviétique. Youri ORLOV est le type même du scientifique conscient refusant tout compromis dans la recherche de la vérité que ce soit dans la vie sociale ou scientifique.

Youri ORLOV, Andrei SAKAROV, Nelson MANDELA, Oscar ROMERO ... maintiennent vivant et concret l'idéal des Droits de l'Homme et servent d'exemple à tous ceux qui sont engagés dans la campagne mondiale pour le respect et l'exercice des Droits Humains.

Nous pensons qu'il est encourageant que les dirigeants de l'Union Soviétique semblent prêts à accepter de tenir compte de l'opinion publique occidentale. En laissant Youri ORLOV émigrer, un obstacle considérable sur le chemin d'une meilleure collaboration scientifique entre l'Est et l'Ouest a été ôté. Nous espérons que d'autres pas seront faits dans ce sens créant des conditions favorables pour tous les scientifiques. Nous croyons aussi que ces développements nouveaux seront d'une grande importance pour susciter plus de confiance dans les négociations sur le contrôle des armes et le désarmement.

Le Comité Youri ORLOV pense que ses actions et la pression qu'il n'a cessé d'organiser ont contribué à la libération de Youri ORLOV. Il continuera à défendre les scientifiques en difficulté du fait de leurs idées ou de leur engagement politique où que cela arrive.

COMITE YURI ORLOV

Issued at the occasion of Prof. Yuri Orlov's liberation

The Yuri Orlov Committee has learned with great joy and satisfaction that Prof. Yuri Orlov will be released from exile in Siberia and will be allowed to leave the Soviet Union together with his wife Irina.

The liberation of Yuri Orlov is an outstanding event for the High Energy Physics community, for international scientific collaboration, for the cause of Human Rights and for the general prospect for peace and international collaboration.

Apart from all political considerations it is a great relief to see an end to the ten years of physical and mental sufferings that Prof. Orlov and his family have had to endure. We hope Yuri Orlov will recover quickly and will again be able to enjoy the excitement of scientific work which he has missed for so long. The High Energy Physics community will welcome him back and will try to offer him the most favourable conditions of life and work.

For the past 15 years Yuri Orlov has been a figurehead in the struggle for Human Rights. His deep concern for individuals and his public engagement in the follow-up of the Helsinki agreements have had a historical impact on Soviet society. Yuri Orlov represents the concerned scientist who will accept no compromise in his quest for truth in both his scientific and his social life. Yuri Orlov, Andrei Sakharov, Nelson Mandela, Oscar Romero - they keep the ideals of Human Rights alive and real and serve as examples for all those engaged in the world-wide struggle for the implementation and observation of Human Rights.

We find it encouraging that the leaders of the Soviet Union seem to be prepared to listen to the preoccupations of the Western public. In allowing Yuri Orlov to emigrate a big stumbling block on the way to better scientific collaborations between East and West has been removed. We hope that this process will continue and will create favourable conditions for all scientists. We also believe that these new developments will be of great importance in creating more confidence in the negotiations on arms control and disarmament.

The Yuri Orlov Committee believes that its actions and continuous pressure have contributed to the liberation of Prof. Yuri Orlov. It will continue to defend scientists in difficulties because of their ideas or their political engagement wherever this may happen.

POUR INFORMATION

COURS DE LANGUES AUDIO-VISUELS POUR ENFANTS BUT

Initier l'enfant **avant** l'enseignement scolaire habituel (c'est-à-dire avant l'entrée en secondaire).

METHODE

A l'aide de projection de films et de diapos, avec support d'un petit livre, de bandes magnétiques, et animation par le professeur.

Classe de 10 à 12 élèves.

NIVEAU DES COURS

En général deux niveaux :

- . Niveau 1 - débutants
- . Niveau 2 - deuxième ou troisième année de fréquentation

AGE D'INSCRIPTION : entre 8 et 11 ans maximum.

HORAIRE ET JOUR : Généralement le soir entre 18h.00 et 18h.45, 2 jours par semaine.

soit : LUNDI/JEUDI ou MARDI/VENDREDI.

FRAIS D'INSCRIPTION : déterminé en fonction du nombre de participants.

NOTA : le remboursement entre dans le cadre des Statut et Règlement du Personnel.

REMARQUES

1. pour éviter un déséquilibre de classe, un aménagement sur les jours de cours souhaités pourra vous être proposé. S'il n'y a pas de préférence, ne rien indiquer dans la rubrique du bulletin d'inscription.

2. **début des cours** : fin octobre / début novembre.

fin des cours : juin 1987.

Si vous désirez inscrire votre(vos) enfant(s), veuillez retourner le bulletin ci-dessous à : **J. BLONDEL / LEP.GC.**

Ultérieurement, une note individuelle d'information vous donnera tous les détails sur l'organisation de chaque cours.

.....
A : J. BLONDEL / LEP.GC

Je désire inscrire mon(mes) enfant(s) pour le cours audio-visuel :

ANGLAIS : Niveau 1 - 2(*)

Mes jours préférés sont :

LUNDI / JEUDI(*) - MARDI / VENDREDI(*)

(*)entourer la solution retenue

NOM, Prénom :

Division : ☎

Signature :

.....

CLUBS

CINE-CLUB CERN in collaboration with the CAC VOLTAIRE

presents :

DI CHE SEGNO SEI ?

"SIGNES DU ZODIAQUE"

de S. CORBUCCI

THURSDAY 16th OCTOBER, at 8.30 p.m.

Main Auditorium

Un film très drôle sur l'influence des signes du zodiaque sur la vie des individus.

Entrée/Entrance : 6 FS

Version originale italienne. Sous-titres Français/Allemand.

SKI

PROJECTION DE FILM

Monsieur Hans MAUSER, guide autrichien, fondateur de la "*Canadian Mountain Holidays*", présentera deux films sur le ski hélicoptère au Canada dont un en première suisse "*Flying Skiing*" tourné par le cinéaste allemand Peter STUCKL.

Cette projection sera suivie d'une discussion avec M. Hans MAUSER.

Randonnées pédestres : deux promenades possibles ce week-end :

Dimanche 12 octobre 1986

1. **Pour randonneurs avertis** : "Le Tour du Roc d'Enfer" (région Les Gêts - Praz de Lys).
Responsable : René GAPIHAN.

Très belle ballade d'une durée de 6 heures sur un sentier parfois **vertigineux**. Prévoir de bonnes chaussures et des vêtements chauds.

Les personnes qui ne sentent pas assez **sûres** peuvent choisir la ballade No.2 (ci-dessous). En cas de temps incertain, nous ne ferons que la sortie No.2.

2. **Pour randonneurs moyens** : "Samoëns - Les Chalets du Boret".

Responsable : Roland DUBOIS.

Depuis le Fer à Cheval (deuxième parking), nous monterons le long du Giffre puis durant environ 30 minutes par le Pas du Boret (le seul passage pentu et aérien mais bien balisé). Le retour se fera en passant par la forêt et le Bout du Monde (joli point de vue).

Durée de la ballade : 4 à 5 heures.

Pour les 2 randonnées, rendez-vous à **7h.30**, parking de la Mairie de Meyrin.